



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'approfondir les connaissances et la maîtrise de la réglementation DT-DICT et le guide technique. Analyse du contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR.

PUBLIC ET PREREQUIS

OPERATEUR	ENCADRANT	CONCEPTEUR
Personnel de l'exécutant des travaux chargé de conduire : <ul style="list-style-type: none"> • Des engins de chantiers • Des plateformes élévatrices • Des chariots automoteurs de manutention • Des pompes et tapis à béton • Des camions aspirateurs • Des engins de travaux sans tranchés Ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.	Personnel chargé d'encadrer les chantiers de travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Conducteur de travaux • Chef de chantier • Agent de maîtrise d'ouvrage • Chef d'équipe 	Tout concepteur : responsable de projet chargé : <ul style="list-style-type: none"> • D'effectuer les déclarations de projet de travaux • De procéder ou faire procéder des investigations complémentaires sur les réseaux situés aux droits des travaux • D'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux • Marquage piquetage des réseaux enterrés • D'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux
Connaissances générales et thématiques de cette formation	Connaissances générales et thématiques de cette formation	Connaissances générales et thématiques de cette formation

Pour les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir des besoins spécifiques, veuillez prendre contact avec le centre de formation. Bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'employeur ne pourra délivrer une autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médical.

Formation éligible au CPF

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Satisfaire les prérequis.

Délais de 14 jours à compter de la demande du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous de disponibilité.

DUREE

7 heures soit 1 jour réparti sur 6h de formation et 1h de test

LIEU

Formation INTER : CFP ALPHA FORMATION CONTRÔLE – 2 Impasse de l'Atlantique – 85150 LA CHAPELLE ACHARD

Formation INTRA : sur site client

TARIF

A partir de 195.00€

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation présentielle uniquement (Théorique)
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques remis au stagiaire
- Accès plateforme national
- Nombre minimum par session : 2 stagiaires
- Nombre maximum par session : 10 stagiaires
- Installation conforme à la recommandation visée

La formation est assurée par l'équipe pédagogique ALPHA FORMATION CONTRÔLE, dont les membres sont tous dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer notre organisme de formation.

MODALITES DE SUIVI ET SANCTION VISEE

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Validation par Test théorique (QCM).

Certificat de réalisation de formation et attestation de résultat. En cas de réussite aux tests, délivrance d'une carte d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux



Formation – Préparation à l'examen

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

CONTENUS DE FORMATION

OPERATEUR	ENCADRANT	CONCEPTEUR
<p>Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du maître d'ouvrage • Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public <p>Principes et points importants de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principe de l'évolution réglementaire • Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme • Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public • Le guichet unique • La terminologie utilisée à travers la réforme • La prévention des dommages : certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel • La particularité des travaux à proximité des réseaux électriques • Les ATU (Avis de Travaux Urgents) • Le constat contradictoire • Le déroulement d'un chantier • La règle des 4 A <p>Le guide technique de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le marquage – piquetage • Les opérations de localisation • 	<p>Réglementation DT-DICT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen AIPR • La réforme réglementaire • Le régime général • La DT-DICT conjointe • Les travaux urgents <p>L'essentiel du guichet unique</p> <p>Le régime général point par point :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La phase de projet • La DT • Répondre à la DT • Les investigations • Le DCE <p>Préparation des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs • Le repérage et les affleurants • Déroulement d'un chantier, les règles à suivre • Marquage – piquetage • Fuseau d'un réseau • Prescription du guide technique • Procédure d'endommagement des réseaux • La règle des 4 A • Généralités sur les réseaux 	<p>Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la réforme anti-endommagement • Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public • Réglementation AIPR <p>Principes et points importants de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes de l'évolution réglementaire • Les ressources documentaires sur la réforme • Textes réglementaires et calendrier de la réforme • Le formulaire commun DT DICT • Le récépissé commun et les délais à respecter • La déclaration conjointe DT DICT • Les ATU (Avis de Travaux Urgents) • Le constat contradictoire <p>Exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fuseau d'un réseau • Le guichet unique • Point de vigilance • Prescription de guide technique • Généralités sur les réseaux • Les réseaux électriques • Les réseaux gaz • Procédure d'arrêt de travaux • Constat amiable de dommage • Relevés géo-référencés

VALIDITÉ

La durée de validité de l'attestation étant limitée à cinq ans à compter de la date de réussite au QCM, il en sera de même pour l'AIPR correspondante